

DES MISSIONS SPECIFIQUES EVOLUTIVES : BILAN PAR SECTION DES PRINCIPALES ACTIONS

SECTION BOVINE



Président : Michel BROUSSE

Eleveur de Salers à Goulles
Producteur de broutards

Responsable : Dr Christelle ROY

Vétérinaire et Directrice du GCDS



ETAT des LIEUX des FILIERES

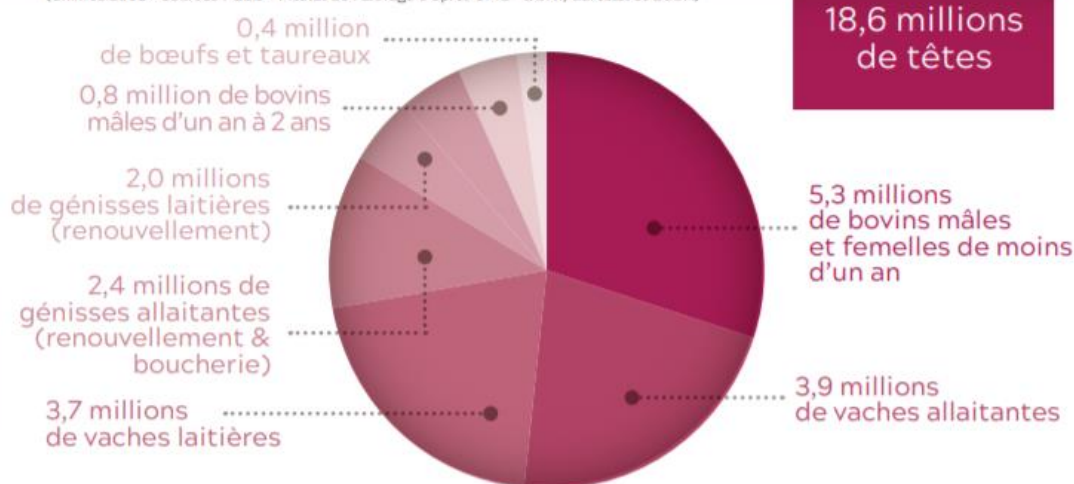
LES PRINCIPAUX CHEPTELS BOVINS EN 2019 (MILLIIONS DE TÊTES)

Source : GEB-Institut de l'Élevage diverses sources (USDA, Eurostat, MLA, FNP...)

	Total bovins	Dont vaches laitières		Total bovins	Dont vaches laitières
Inde	302	131	UE à 28	87	23
Brésil	195	17	Argentine	54	2
Chine	91	7	Australie	26	1
USA	94	9	Russie	18	8

CHEPTTEL FRANÇAIS

(Chiffres 2018 - Sources : GEB - Institut de l'Élevage d'après SPIE - BDNI, Eurostat et USDA)



Cheptel bovin européen et français en 2018 (en millions de têtes)



Cheptel - Document INTERBEV 2019 • 5

LE CHEPTTEL BOVIN EN FRANCE

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE VACHES ET DE BOVINS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE (1 000 TÊTES)

Source : Eurostat d'après SSP (1995 et 2000) et SPIE-BDNI, traitement Institut de l'Élevage

Au 1 ^{er} janvier	1995	2000	2009	2017	2018	2019
Vaches laitières*	4 760	4 424	3 939	3 780	3 747	3 714
Vaches allaitantes	3 983	4 071	4 133	4 070	3 977	3 914
Total bovins	20 507	20 216	19 902	19 299	18 894	18 593

* Les vaches croisées de père laitier sont désormais comptabilisées comme laitières (2005 à 2018).

FILIÈRE BOVINE FRANÇAISE

(Chiffres 2018 - Sources : GEB - Institut de l'Élevage d'après SPIE - BDNI)

147 300 ÉLEVAGES
détenteurs d'au moins une vache
(-3,4 % vs 2017)

61 500 ÉLEVAGES
possédant plus de
5 vaches laitières
(-4,4 % vs 2017)

82 900 ÉLEVAGES
possédant plus de
5 vaches allaitantes
(-2,8 % vs 2017)

dont **58 600 ÉLEVAGES**
de plus de 20 vaches allaitantes
(-2,5 % vs 2017)

RÉPARTITION RÉGIONALE DU CHEPTEL REPRODUCTEUR FRANÇAIS AU 1^{ER} JANVIER (%)

Source : SPIE-BDNI, traitement Institut de l'Élevage

Vaches laitières			Vaches allaitantes		
Régions	2009	2019	Régions	2009	2019
Bretagne	19 %	21 %	Nouvelle-Aquitaine	23 %	22 %
Normandie	16 %	16 %	Auvergne-Rhône-Alpes	16 %	17 %
Pays de la Loire	13 %	15 %	Occitanie	13 %	13 %
Auvergne-Rhône-Alpes	14 %	13 %	Bourgogne-Franche-Comté	13 %	13 %
Grand-Est	9 %	9 %	Pays de la Loire	11 %	10 %
Hauts-de-France	8 %	9 %	Grand-Est	6 %	7 %
Bourgogne-Franche-Comté	7 %	7 %	Normandie	5 %	6 %
Nouvelle-Aquitaine	7 %	5 %	Centre-Val de Loire	5 %	5 %

Cheptel présent dans les exploitations agricoles en fin d'année 2019 : comparaisons régionales

						en milliers de têtes
		Bovins	Porcins	Ovins	Caprins	Volailles gallus
84	Auvergne-Rhône-Alpes	2 507.2	505.9	850.3	173.9	18 547
27	Bourgogne-Franche-Comté	1 884.6	227.4	271.3	37.2	8 772
53	Bretagne	1 960.2	7 562.6	68.6	32.0	85 665
24	Centre-Val de Loire	578.2	333.8	149.1	130.7	7 510
94	Corse	59.3	56.5	111.0	47.1	175
44	Grand Est	1 610.1	354.8	328.9	11.1	9 136
32	Hauts-de-France	1 169.7	616.0	133.9	3.8	14 937
11	Île-de-France	25.2	7.3	10.4	2.1	1 486
28	Normandie	2 118.9	621.9	139.9	7.4	9 108
75	Nouvelle-Aquitaine	2 348.2	878.5	1 696.5	454.9	22 356
76	Occitanie	1 367.7	391.7	2 210.8	176.6	7 891
52	Pays de la Loire	2 351.8	1 490.0	120.8	156.1	46 546
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	69.7	21.8	848.0	36.2	1 255
P	France de province	18 025.5	13 060.9	6 929.3	1 267.1	231 898
M	France métropolitaine	18 050.8	13 068.3	6 939.7	1 269.2	233 384

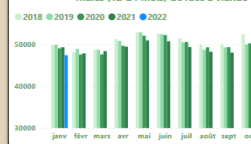
2022 janv EFFECTIF PRESENT

Mâles et Femelles < 8 mois					
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CHROISE	Σ LAIT	Σ VIANDE
Effectif	52 736	568	5 220	3 864	60 393
Evolution n/n-1	-3,4 %	-3,1 %	-5,0 %	-25,4 %	-3,4 %
Mâles et Femelles de 8 et < 12 mois					
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CHROISE	Σ LAIT	Σ VIANDE
Effectif	20 066	142	911	409	22 170
Evolution n/n-1	-2,0 %	-4,1 %	7,7 %	2,0 %	-1,1 %
Mâles de > 12 et < 24 mois					
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CHROISE	Σ LAIT	Σ VIANDE
Effectif	2 734	29	73	31	3 070
Evolution n/n-1	-1,2 %	-3,3 %	-19,8 %	-3,1 %	-1,8 %
Mâles de > 24 mois					
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CHROISE	Σ LAIT	Σ VIANDE
Effectif	5 955	177	52	39	6 562
Evolution n/n-1	-1,8 %	-1,1 %	-10,3 %	14,7 %	-0,8 %
Femelles de > 8 et < 12 mois					
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CHROISE	Σ LAIT	Σ VIANDE
Effectif	19 294	188	410	1 424	21 030
Evolution n/n-1	-0,3 %	35,3 %	-34,4 %	-6,7 %	-1,9 %
Femelles de > 12 et < 24 mois					
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CHROISE	Σ LAIT	Σ VIANDE
Effectif	16 567	131	409	1 487	18 257
Evolution n/n-1	-3,8 %	0,0 %	-4,9 %	-3,1 %	-3,4 %
Femelles de > 24 et < 36 mois					
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CHROISE	Σ LAIT	Σ VIANDE
Effectif	75 885	702	1 327	6 018	82 695
Evolution n/n-1	-3,8 %	-9,4 %	-1,2 %	-5,3 %	-3,5 %
Femelles > 36 ans					
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CHROISE	Σ LAIT	Σ VIANDE
Effectif	35 659	322	529	1 132	38 611
Evolution n/n-1	-2,0 %	0,6 %	-6,0 %	0,4 %	-1,9 %
TOTAL					
	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CHROISE	Σ LAIT	Σ VIANDE
Effectif	228 896	2 259	8 931	14 404	252 788
Evolution n/n-1	-2,9 %	-2,1 %	-5,5 %	-11,0 %	-2,8 %

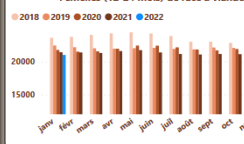
2021 déc NAISSANCES DU MOIS

	LIMOUSINE	CHAROLAISE	CHROISE	Σ LAIT	Σ VIANDE
naissance	7 092	71	726	290	8 376
evolution n-1	1 %	29 %	9 %	1 %	4 %
cumul annuel depuis Août n/n-1					
	50 889	-1,7 %			
Cumul annuel glissant n/n-1					
	120 866	-1,6 %			

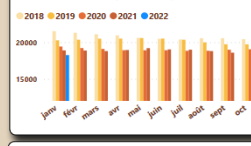
Mâles (12-24 mois) de race à viande



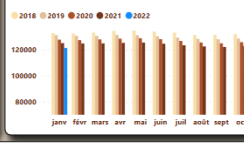
Femelles (12-24 mois) de race à viande



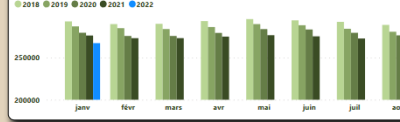
Femelles (24-36 mois) de race à viande



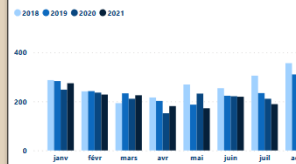
Femelles (> 36 mois) de race à viande



Effectif total bovin du département



Naissances races laitières



Edition février 2022

Cheptel TOTAL 267 192

Evolution n-1 -3,3 %

Femelles de plus de 36 mois

128 456 -3,1 % / N-1

Races laitières

7 150 -4,4 %

Races à viande

121 306 -3,0 %

Limousines

111 544 -3,2 %

Croisées

1 856 -2,6 %

Blondes d'Aquitaine

391 4,0 %

Charolaises

1 024 -6,5 %

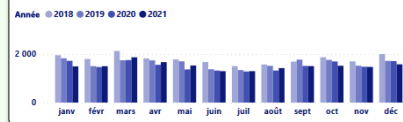
Parthenaises

13 -13,3 %

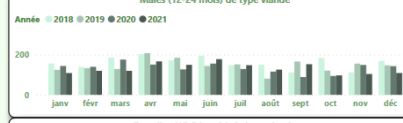
Bazadaises

20 100,0 %

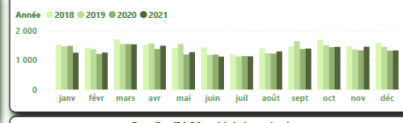
Mâles et Femelles (0-5,5 mois) de type viande



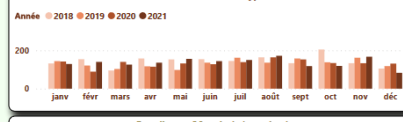
Mâles (12-24 mois) de type viande



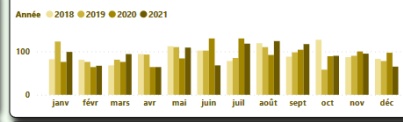
Mâles (12-24 mois) de race limousine



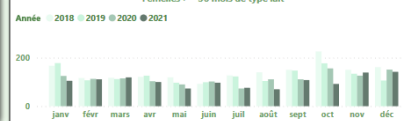
Femelles (12-24 mois) de type viande



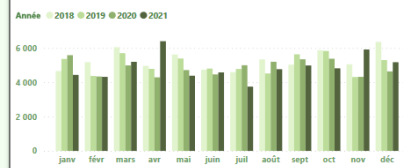
Femelles (24-36 mois) de type viande



Femelles > 36 mois de type lait

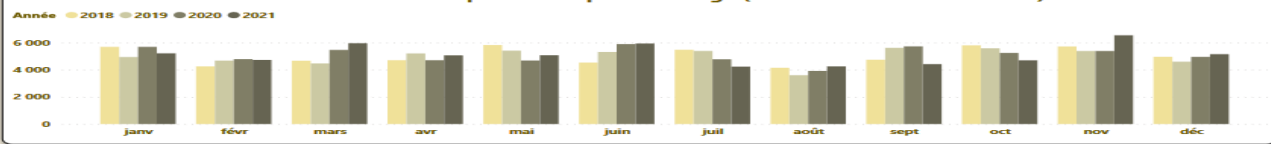


Production totale d'animaux finis

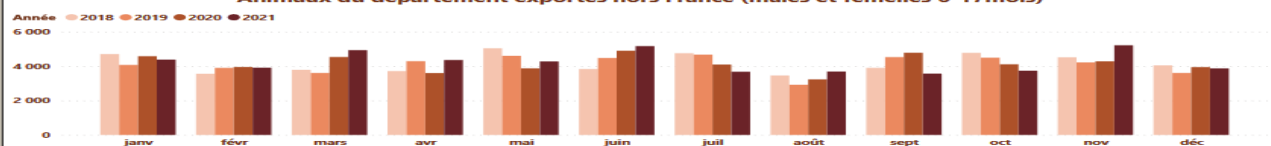


EVOLUTION	CUMUL depuis janvier		Année glissante	
	Têtes	n/n-1	Têtes	n/n-1
Mâles et femelles < 5,5 mois	18 201	-0,2 %	18 201	-0,2 %
Mâles et femelles 0-8 mois	33 539	5,7 %	33 539	5,7 %
Mâles (12-24 mois)	1 589	-1,9 %	1 589	-1,9 %
Femelles (12-24 mois)	1 736	2,8 %	1 736	2,8 %
Femelles (24-36 mois)	1 166	-0,6 %	1 166	-0,6 %
Femelles (> 36 mois)	14 963	-1,3 %	14 963	-1,3 %
Toutes catégories	58 718	0,8 %	58 718	0,8 %

Animaux sortis des exploitations pour l'élevage (mâles et femelles 6-17 mois)

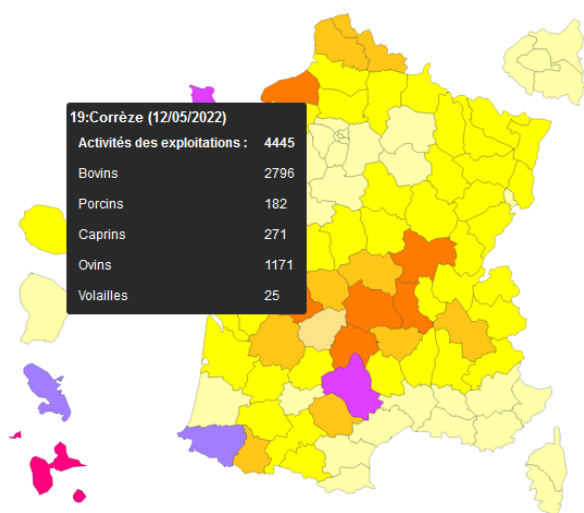


Animaux du département exportés hors France (mâles et femelles 6-17 mois)



Animaux sortis des exploitations	Cumul têtes depuis janvier	n/n-1	Cumul têtes année glissante	n/n-1
Mâles	37 823	-2 %	37 823	-2 %
6-11 mois	33 285	-0 %	33 285	-0 %
12-17 mois	4 538	-10 %	4 538	-10 %
Femelles	23 466	3 %	23 466	3 %
6-11 mois	18 267	4 %	18 267	4 %
12-17 mois	5 199	-2 %	5 199	-2 %
Total	61 289	0 %	61 289	0 %

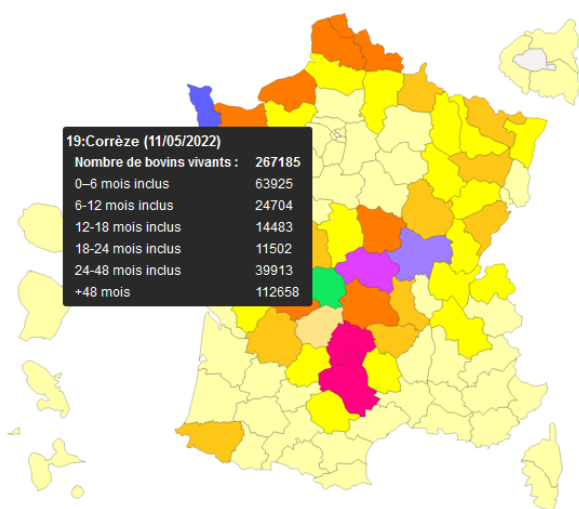
Animaux exportés hors France	Cumul têtes depuis janvier	n/n-1	Cumul têtes année glissante	n/n-1
Mâles	31 873	1,0 %	31 873	1 %
6-11 mois	28 536	2,9 %	28 536	3 %
12-17 mois	3 337	-12,9 %	3 337	-13 %
Femelles	18 983	3,2 %	18 983	3 %
6-11 mois	15 235	4,8 %	15 235	5 %
12-17 mois	3 748	-2,6 %	3 748	-3 %
Total	50 856	1,8 %	50 856	2 %



	Moins de 1 700
	De 1 700 à 3 400
	De 3 400 à 5 100
	De 5 100 à 6 800
	De 6 800 à 8 500
	De 8 500 à 10 200
	De 10 200 à 11 900
	De 11 900 à 13 600
	De 13 600 à 15 300
	Plus de 15 300

Total des activités au 12 mai 2022	
Bovins	183 075
Caprins	33 816
Ovins	84 183
Porcins	21 530
Volailles	4 267

Date de la Carte
11/05/2022



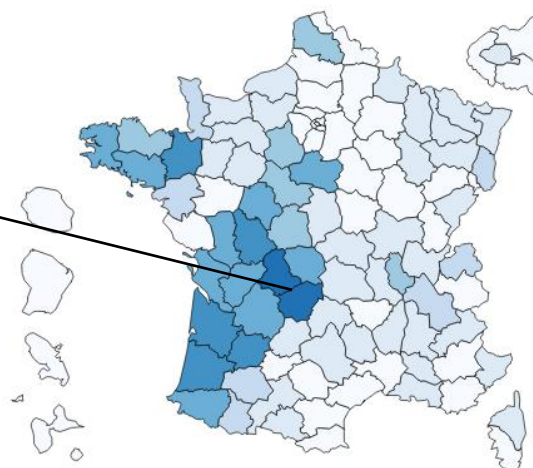
	Moins de 100 000
	De 100 000 à 200 000
	De 200 000 à 300 000
	De 300 000 à 400 000
	De 400 000 à 500 000
	De 500 000 à 600 000
	De 600 000 à 700 000
	De 700 000 à 800 000
	De 800 000 à 900 000
	Plus de 900 000

Bovins vivants au 11 mai 2022	
	17 394 445

Abeilles

2020 : 724 apiculteurs /
534 adhérents

2021 : 857 apiculteurs /
602 adhérents



Bilan des Maladies Réglementées

Missions déléguées par l'Etat

Accréditation COFRAC INSPECTION norme 17020

Délégation de missions de service public

Depuis plus de 10 ans, l'Etat au travers des services vétérinaires de proximité (actuelles DD(ETS)PP ou DRAAF) délègue un ensemble de missions sanitaires aux GDS ou OVS. En Corrèze, c'est notamment l'édition des ASDA, (ou duplicatas et rééditions), l'envoi des documents sanitaires, mais aussi la gestion des Prophylaxies avec l'édition et l'envoi des DAP (Document d'Accompagnement des prophylaxies) aux vétérinaires, l'acheminement des prélèvements, le suivi de la campagne et des qualifications Brucellose, Tuberculose, Leucose ainsi que la recherche et la gestion des non conformités administratives (retard, sous-réalisation...) et enfin, la gestion des mouvements (vente, introduction ...).

Mise en œuvre de la Nouvelle Gouvernance Sanitaire

Suite à la Reconnaissance Officielle des FRGDS et FREDON comme OVS (Organisme à Vocation Sanitaire) dans le domaine animal et végétal le 30 Mars 2014, les OVS disposaient d'une période de 3 ans pour être accrédités par le COFRAC sur la norme 17020 pour les délégations de missions de Service public.

Cette reconnaissance majeure et l'accréditation impliquent une réorganisation et un travail en région extrêmement conséquent sur le périmètre de la FRGDS Nouvelle Aquitaine depuis Octobre 2019 nécessitant l'adhésion de tous, comme le prévoient l'article L 201-10 du Code Rural et l'ordonnance 2011-862 du 22 Juillet 2011.

CHARTRE DE MISE EN OEUVRE DES MISSIONS DELEGUEES

La FRGDS Nouvelle Aquitaine, OVS reconnu par décret depuis décembre 2019, assure la mise en œuvre des missions déléguées par l'Etat par le biais de ses sections départementales, dont le GCDS pour la Corrèze.

L'OVS soumet à accréditation l'organisation des opérations de prophylaxie bovine pour le dépistage de la Tuberculose, de la Brucellose et de la Leucose ainsi que le suivi de leur réalisation et de leur conformité sur la base des exigences de la norme NF EN ISO/CEI 17020.

L'OVS s'engage à traiter de façon objective et impartiale, sur les plans techniques et financiers, tous les détenteurs d'animaux et à garantir la confidentialité des données relatives au troupeau ou à son détenteur.

Pour sa part, le détenteur d'animaux s'engage à respecter la réglementation en vigueur concernant l'identification et les opérations de

prophylaxies et de mouvements d'animaux, et à s'acquitter du paiement des prestations concernées.

En cas de désaccord sur la conclusion prise par l'OVS suite aux résultats de la prophylaxie sur son troupeau, le détenteur peut formuler un recours par écrit auprès de l'OVS.

L'OVS s'engage à traiter tout recours de manière non discriminatoire et à tenir informé le plaignant de l'état d'avancement du traitement de son dossier ainsi que de la décision prise à l'issue de ce traitement.

Les modalités de traitement des recours et les conditions d'exécution des missions déléguées par l'Etat au GRASL pour le domaine animal sont disponibles sur demande auprès de l'OVS (FRGDS NA)

Délégations de la D.D.C.S.P.P. : Bilan 2021

Le Cahier des Charges National de gestion des Prophylaxies est mis en place depuis la campagne 2015-2016 :

Concrètement, le GCDS en tant que section de l'OVS assure donc les missions suivantes :

- Gestion des prophylaxies annuelles bovines concernant la Tuberculose, la Brucellose, la Leucose,
 - ♦ Edition & Envoi des DAP bovin (Document d'accompagnement des prélèvements)
 - ♦ Gestion des prophylaxies non réalisées ou partiellement réalisées.
 - ♦ Saisie des comptes-rendus de tuberculination
- Gestion des introductions bovines concernant la Brucellose, la Leucose & la Tuberculose.
- Edition & Envoi des DAP pour les prophylaxies ovine & caprine
- **Nouveauté 2021 : Mise à jour des unités d'activités (bovins) dans RESYTAL**

Prophylaxies annuelles : bilan 2021

La non-complétude d'une demande d'analyse implique la gestion de relances à destination du laboratoire ou des vétérinaires, voire éventuellement la production de fiche navettes en cas de réclamations.

Pour la campagne 2021-2022, 2651 DAP d'interventions ont été imprimées et envoyées aux vétérinaires sanitaires.

Voici la répartition des ateliers de la Corrèze :

Ateliers	03/04/2007	[...]	13/03/19	20/03/2020	20/03/2021	23/02/2022
Allaitants	4 178	[...]	2 835	2 759	2 676	2 603
Laitiers	286	[...]	171	165	146	141
Engraissement	107	[...]	79	83	78	76
Total Bovins	4571	[...]	3085	3007	2900	2 820
Ovins	1829	[...]	1 219	1 182	1 177	1 185
Caprins	241	[...]	228	250	256	264
Porcins	272	[...]	152	168	170	180

Source SIGAI 23/02/22

Introductions : bilan 2021

L'Arrêté préfectoral SA 0800474 portant sur l'obligation de contrôle de la tuberculose à l'introduction est abrogé depuis le 02/11/2021. L'intervention du vétérinaire n'est donc plus obligatoire lors d'achats d'animaux sous réserve que l'animal provienne d'un cheptel indemne en IBR avec une attestation de transport direct. Cependant, les tests pour bien d'autres maladies restent fortement recommandés (BVD....).

Lors du contrôle de cohérence (vérification de l'attestation de transport), la dérogation au contrôle à l'introduction peut être refusée (passages marchés, centres d'allotement...) et le contrôle IBR sera à faire 15 à 30 jours après l'arrivée de l'animal.

La recherche BVD (méthode PCR) est systématique pour tous nos adhérents lors de prélèvements sur les animaux introduits et le GDS 19 prend en charge ces frais d'analyses. **La mention BOVIN NON IPI apparaîtra sur la carte verte** dès lors que l'animal bénéficie de ce statut.

Dans le cas où un contrôle serait réalisé avant le départ des animaux, l'ASDA doit rester sur le passeport pour pouvoir les transporter. **Aucun bovin ne peut être déplacé sans ses documents : ASDA et Passeport VALIDE !! Il revient à l'acheteur de retourner l'ASDA au GDS.**

Statut IBR du bovin d'origine	Destination possible	Transport maîtrisé	Transport Non Maîtrisé	Analyses conseillées
INDEMNE	Tout troupeau	Dérogation possible sur présentation attestation	Sérologie Individuelle entre 15 et 30 jours suivant l'arrivée	BVD Paratuberculose sur les animaux de + de 18 mois.
Non Indemne : En assainissement En cours de gestion Appellation suspendue	Troupeau de statut égal ou de statut inférieur au vendeur	-Quarantaine d'au moins 21 jours attestée par le vendeur et le vétérinaire sanitaire -sérologie individuelle 15 jours max avant le départ et au moins 21 jours après le début de la quarantaine		Chlamydie Fièvre Q, Néosporose, Besnoitiose,...
	Atelier d'engraissement dérogatoire dédié ou abattoir	Non dépisté avant le départ BOVIN NON DEPISTE IBR		
BOVIN POSITIF Ou cheptels NON CONFORME	ABATTOIR Sans rupture de charge	⇒ ETIQUETTE OBLIGATOIRE BOVIN POSITIF EN IBR		

Bilan des dossiers d'introductions traités par le GDS

	2017	2018	2019	2020	2021
Bovins introduits (ASDA vertes)	12 507	11 890	11 884	11 826	11 080

Edition des ASDA vertes et jaunes : bilan 2021

La totalité des ASDA est éditée par le GCDS et exclusivement à partir de SIGAL.

La mise sous pli des ASDA de naissance se fait en alternance avec l'EDE pour joindre les passeports aux ASDA. De ce fait l'éleveur ne reçoit qu'un seul pli.

Les rééditions, duplicata se font sur demande écrite au GDS. Nous ferons parvenir à l'éleveur une nouvelle ASDA par retour de courrier.



Dans le cas où le passeport doit être réédité (changement de sexe par exemple), les informations modifiées sont transférées automatiquement sur l'A.S.D.A. après un délai moyen de quelques heures nécessaires au « rafraichissement » des bases informatiques. Ce délai est indépendant du G.D.S. et explique que nous ne puissions pas imprimer à la minute une carte verte après modification d'un passeport. Il est donc essentiel, pour éviter des déplacements inutiles, que les éleveurs s'assurent auprès de G.D.S. de la disponibilité des documents qu'ils souhaitent venir chercher avant de se déplacer !!!

ASDA vertes

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ASDA Vertes éditées	151 933	152 068	153 340	142 024	141 170	133 009	131 786	128 000

L'ASDA est une pièce maîtresse du sanitaire. Elle prouve à l'éleveur introducteur que le bovin introduit est en bonne santé au regard des maladies réglementées que sont la tuberculose, la leucose, la brucellose, l'IBR, le varron voire la BVD... Les ASDA d'introduction sont éditées au jour le jour et envoyées à l'éleveur à condition que l'animal soit sur son inventaire. Pour les ASDA de naissance, elles ne sont créées que lorsqu'il y a une édition de passeport.

En concertation avec la Chambre d'Agriculture de la Corrèze, une modification du paramétrage de l'édition des passeports et des cartes vertes (ASDA) a été actée pour les cheptels qui utilisent des boucles d'identification TST de dépistage de la BVD afin de permettre autant que possible l'édition des documents portant la mention du statut de l'animal vis-à-vis de la BVD :

Cheptels	Édition classique	Édition urgente (cheptels laitiers...)
Dépistage cartilage Boucle TST	passport + ASDA tous les 47 jours pour les animaux âgés d'au moins 21 jours au moment de l'édition	(pas de modification) Edition passeport + ASDA dès la notification de naissance. Pas de mention BVD
Autres	passport + ASDA tous les 47 jours quel que soit l'âge de l'animal	

ASDA Jaunes pour cheptel d'engraissement :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ASDA jaunes	17 600	18 602	17 528	16 251	15 304	18 009	18 257	18 261